



U1	110,53	
U1a	2,25	
U1b	8,23	
U2	5,10	
UX	8,07	
AU1	12,90	
AU2	1,94	
AUX	4,43	
AU0	12,01	
N	30,25	
NL	70,78	
Np	0,27	
A	701,24	

Total 968 Ha

- LIMITE DE ZONE
- ACCES A CREER Localisation imposée
- BATIMENT REMARQUABLE Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11
- BATIMENT REMARQUABLE Elément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-15
- EXPLOITATION AGRICOLE Premiers de précision rayon 100 m
- EMPLACEMENT RESERVE
- ESPACE BOISE CLASSE
- ELEMENT DE PAYSAGE à protéger au titre de l'article L.151-20 du Code de l'urbanisme
- ARBRE REMARQUABLE à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

LOGEMENTS SOCIAUX
 Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme, les constructions sont autorisées dans les zones à urbaniser à condition de faire partie d'une opération d'aménagement d'ensemble qui comporte :
Zones AU1: la construction de logements sociaux pour au moins 20% de la surface de plancher affectée à la construction de logements
Zone AU2: la construction de logements sociaux pour au moins 30% de la surface de plancher affectée à la construction de logements

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	RECAPITULATIF
Emplacements réservés à des espaces et ouvrages publics:				
1	valorisation de l'espace public Place de l'église: parcelle 54	commune	900	900 m ²
Emplacements réservés à des installations d'intérêt général:				
3	extension de la station d'épuration	commune	52 340	52 340 m ²
Emplacements réservés à l'entretien des berges et des fossés:				
4	préservation et entretien de fossés et talus secteur Fangas: largeur 8m	commune	2 020	2 020 m ²
10	entretien et mise en valeur des berges de la Saune: largeur 10 m	commune	47 110	47 110 m ²
11	préservation et entretien de fossés secteur Moliner: largeur 6 m	commune	1 600	1 600 m ²
12	préservation et entretien de fossés secteur Fangas: largeur 6 m	commune	2 150	2 150 m ²
Emplacements réservés à des voiries:				
5	aménagement de voirie pour accès futur secteur Gavril	commune	700	700 m ²
6	aménagement de chemin d'exploitation N°38	commune	2 010	2 010 m ²
7	aménagement de voirie Comptes Route 12 m/ avenue René Cassin	commune	200	200 m ²
8	aménagement de voirie et aménagement paysager	commune	2 400	2 400 m ²
9	création de voirie pour jonction future à la RD66: largeur 3,00m	commune	2 400	2 400 m ²
13	aménagement de la RD66 pour aménagement de piste cyclable	commune	340	340 m ²
14	aménagement de la RD66 pour aménagement de piste cyclable	commune	780	780 m ²
16	aménagement de voirie RD66	commune	200	200 m ²
17	accès systèmes - entretien réseau EU	commune	1 240	1 240 m ²
18	reculcation du carrefour sur RD66 secteur de Guizet	commune	1 100	1 100 m ²
20	aménagement de l'avenue René Cassin	commune	700	700 m ²
TOTAL				118 390 m²

Plan local d'urbanisme

Ste FOY D'AIGREFEUILLE

PLU

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

ZONAGE CENTRE PLU approuvé le 4 février 2013

ECH : 1/2500 Modifié le 18 septembre 2015

3.2.2 Modification simplifiée N°1 approuvée le 2 juillet 2017

30 06 2017 | atelier urbain sarl d'architecture